



Sécurité

SETIN

ARTICLES SIMILAIRES

REG011 : REGISTRE ENTRETIEN PORTE AUTO



FORUM
COMMUNICATI

Réf. : REG011

Page catalogue : [606](#)

Conformément à l'arrêté du 12 novembre 1990, tout propriétaire d'une porte automatique doit posséder un livret d'entretien de celle-ci. Obligation de mise en conformité sur les lieux de travail : décret du 21/12/1993.

Ce livret peut être considéré comme un registre où l'ensemble des interventions (contrôles, dépannages, travaux) sont consignés.

Réf. Four. PO19

Conditionnement : 1

Suremballage : 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessoire pour porte automatique